

## **CHAPITRE 15 – Aménager pour réduire les inégalités croissantes**

### **Doc 2 p. 286 : Vers un développement plus durable**

Les initiatives citoyennes sont largement encouragées par la commune de Grande-Synthe. La ville n'est pas attractive : il s'agit d'une ancienne cité-dortoir HLM, limitée au nord par le complexe sidérurgique qui l'a fait sortir de terre dans les années 1960. Le taux de chômage reste supérieur à 10 %, et 31 % des habitants vivent avec moins de 1 060 euros par mois. Néanmoins, grâce à une démarche volontariste, la ville est devenue le modèle d'une écologie sociale en action : les quartiers ont été repensés et aérés, les bâtiments rénovés afin d'être économes en énergie, les bus sont gratuits, un réseau de 23 km de pistes cyclables a été conçu. Surtout, la ville a accompagné la création de jardins partagés au pied des barres d'immeubles et mis en valeur sans pesticides par les habitants impliqués dans le projet.

**Stéphanie Beucher, géographe, chercheuse associée à l'université de Reims  
Champagne-Ardenne. Documentation photographique, n° 8139, 2021.**

## **Doc 5 p. 288 : Un bilan contrasté**

Grâce aux économies générées par le recours à 75 % aux énergies renouvelables, la ville souhaite, depuis le printemps 2020, assurer chaque mois à ses 17,2 % d'habitants les plus précaires un minimum social garanti. Il s'agit d'expérimenter à l'échelle locale l'idée du revenu universel<sup>1</sup> qui n'a pas été retenue à l'échelle nationale. Le maire écologiste de la ville a en outre porté plainte contre l'État en 2019 pour « non-respect de ses engagements climatiques ». Néanmoins le modèle a ses limites : les choix de la municipalité, s'ils sont une vitrine à l'échelle nationale, ne correspondent pas toujours aux besoins des populations. Enfin, le paradoxe ou la fragilité de Grande-Synthe est que l'action de la municipalité est financée largement par les richesses générées par les industries polluantes dont le modèle de transition cherche à s'extraire.

**Documentation photographique, n° 8139, « Les transitions », CNRS, 2021.**

1. Allocation versée à toute personne en situation de pauvreté.

## **Doc 8 p. 289 : Des habitants racontent**

Doc a : Julien, 29 ans, auto-entrepreneur sur le Web.

C'est un peu cliché, non ? Chaque personne devrait s'intéresser à l'écologie, car tout le monde est concerné. » Il a un lombricomposteur sur son balcon, offert par la mairie. Il apprécie sa ville, et c'est vrai qu'elle est agréable, avec ses pistes cyclables, où on voit pédaler de vieux messieurs en djellaba. Quelques tristesses architecturales subsistent, là où l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) n'a pas œuvré. « J'ai vécu à Montfermeil [en Seine-Saint-Denis], je peux vous dire qu'ici, c'est presque la campagne. Vous sortez le soir, il n'y a personne dans les rues. »

Doc b : Sylvie, 60 ans, secrétaire à la retraite.

La piscine municipale est à 1 euro l'entrée et l'aquagym à 15 euros les dix séances, ce n'est rien du tout ! Le cinéma est le moins cher à la ronde, la médiathèque est gratuite. Et la carte pour les écoles de musique, de danse, de théâtre coûte 15 euros à l'année.

Doc c : Antonio, rencontré dans son potager, depuis quarante-cinq ans à Grande-Synthe.

C'est une belle ville maintenant, mais les nouveaux logements sont plus chers, 800 euros de loyer par mois. Moi, je paye 400.

### **Doc 3 p. 291 : Le numérique, un facteur d'exclusion**

Le Covid-19 met en lumière les inégalités : 12 % des Français n'ont pas Internet.

Trois populations sont particulièrement concernées : les jeunes, pour des raisons financières ; les personnes âgées par manque d'intérêt, et le monde rural pour des questions de qualité du réseau et d'équipement.

Les efforts à mener pour réduire cette fracture sont donc multiples et surtout urgents.

Nous devons en faire une priorité sociétale, en familiarisant aux usages du numérique les personnes âgées, les patients isolés, les enfants de milieux défavorisés. Et cela impliquera un effort considérable de formation, pas seulement pour les plus jeunes. L'inégalité devant le numérique devient un facteur majeur d'exclusion et appelle une priorité politique.

**D'après Le Monde, 13 mai 2020. Par Paul Hermelin, ex-président de l'entreprise Capgemini, spécialisée dans les services informatiques.**

## **Doc 4 p. 291 : Habiter un territoire mal connecté**

Certaines communes n'ont même pas la 3G, ni de réseau de téléphonie mobile. À Sury-aux-Bois, les habitants vont dehors, au milieu de la route, le bras levé en l'air, pour trouver du réseau. Pour les jeunes du village, la pilule est difficile à avaler. « On n'est pas des dinosaures, mais pas loin ! Au lycée, on capte à fond. Et quand on rentre chez nous, on est coupés du monde », racontent Tom, Cylian et Jannick, 16 ans tous les trois. En janvier 2018, l'Arcep et le gouvernement annonçaient des engagements des opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires métropolitains : le New Deal mobile<sup>1</sup>. En 2022, l'ensemble des sites mobiles des opérateurs devrait donc être en 4G. « De larges parties du Loiret, en zones rurales, ne sont pas couvertes. C'est un gros souci auquel le New Deal ne répond que partiellement. On est encore loin du compte ! », tempête Frédéric Néraud, vice-président du département, en charge de l'aménagement numérique.

**La République du Centre, 3 mars 2020.**

1. En janvier 2018, l'État et les opérateurs de la téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) sont parvenus à un accord historique « le New Deal mobile » visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français.

## **Doc 1 p. 293 : Lutter contre les inégalités**

En France, la lutte contre les inégalités passe notamment par des politiques de territoires. L'ensemble des aides vise à soutenir et développer les espaces considérés comme défavorisés.

Afin de favoriser le développement local et les embauches dans les zones de revitalisation rurales et les quartiers prioritaires, les entreprises qui souhaitent s'y implanter bénéficient d'avantages fiscaux.

L'Union européenne intervient également via ses différents fonds, notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour aider par exemple les régions ultrapériphériques et soutenir les projets d'investissement.

Néanmoins, sur la durée, ces dispositifs d'aides demeurent souvent impuissants à modifier la géographie des inégalités. Politique de la ville, aides à l'Outre-mer, etc. sont ainsi critiquées pour leur relative inefficacité.

**D'après Cécile Gintrac, géographe, chercheuse à l'université de Reims, La France, Atlas géographique et géopolitique. Autrement, 2020.**

# Leçon p. 296 : Aménager pour réduire les inégalités croissantes

## A. La mondialisation accentue les inégalités

### 1. Paris et les métropoles concentrent les richesses

L'organisation de la France est dominée par Paris, seule ville mondiale, et par les métropoles régionales qui concentrent les activités et les richesses. La pauvreté n'est toutefois pas absente des villes : 34 % de la population urbaine est pauvre (INSEE 2021).

### 2. Des territoires inégalement intégrés aux réseaux

La mondialisation a accentué les inégalités. Les régions frontalières à proximité de la mégalopole européenne et les façades littorales profitent de leur situation d'interface pour se développer, tandis que les espaces ruraux, mal intégrés aux réseaux, sont souvent en déprise.

Depuis 2016, l'ONU reconnaît le droit d'accès à Internet comme un droit de l'homme. En France, résoudre la fracture numérique en permettant à chacun d'accéder à Internet à très haut débit est aujourd'hui une priorité de l'aménagement du territoire.

## B. Les enjeux de l'aménagement du territoire

### 1. Réduire les difficultés des espaces ruraux

Les espaces ruraux sont soutenus par une politique de zones de revitalisation rurale (ZRR) pour limiter leur déclin économique et démographique.

Près de 1 500 guichets **France Service** sont mis en place depuis 2021 pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des services publics.

## 2. Assurer la mixité sociale dans les aires urbaines

Une politique urbaine vise à améliorer la vie dans certains quartiers pauvres des grandes villes où la mixité sociale est très faible. La politique pour la cohésion urbaine et la ville soutient 1 514 quartiers en difficulté en France métropolitaine et ultramarine. Ces quartiers prioritaires sont localisés principalement en Île-de-France et dans les métropoles régionales.

## 3. Garantir la mobilité pour tous

Les politiques publiques souhaitent garantir les déplacements des populations. Par exemple, l'ouverture de l'autoroute A75 a pour objectif de désenclaver le Massif central. Les politiques urbaines locales financent des transports en commun : tramway à Avignon, Besançon, Tours, Dijon ou Brest par exemple.

Pour rapprocher les territoires, l'UE et la France aménagent des lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV).

# **C. Les acteurs de l'aménagement du territoire**

## 1. Une politique nationale et européenne

L'UE est le premier financeur de l'aménagement du territoire français. Créée en 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a pour mission d'accompagner les collectivités territoriales dans leur lutte contre les inégalités territoriales, mais aussi de coordonner l'utilisation des aides européennes.

## 2. La région, un acteur majeur de l'aménagement

Les collectivités territoriales sont des acteurs de plus en plus impliqués. La décentralisation donne aux régions françaises des compétences plus grandes en matière d'aménagement du territoire : gestion des lycées, transport ferroviaire, etc.

## 3. Les habitants participent à l'aménagement local

Les habitants sont des acteurs influents dans l'aménagement local. Ils interviennent lors des enquêtes publiques ou dans les conseils de quartier pour exprimer leurs opinions et parfois leurs oppositions.

## **Brevet p. 301 - Exercice 1 : Analyser et comprendre des documents**

### **Doc 1 : L'aménagement urbain dans la métropole lyonnaise**

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. Elle lie plusieurs partenaires et agit simultanément sur toutes les difficultés qui peuvent toucher un quartier (développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, rénovation urbaine, amélioration du cadre de vie, sécurité, prévention de la délinquance, santé, etc.).

L'État arrête les orientations, définit des programmes et répartit les moyens alloués à la mise en œuvre de la politique de la ville sur les territoires dans le cadre de contrats de ville signés avec les collectivités territoriales.

Signé à l'échelle de la Métropole du Grand Lyon avec l'État, la Région, les communes et autres partenaires institutionnels, le contrat de ville définit pour 6 ans les priorités, les objectifs et les engagements de chacun. Il combine des actions visant à améliorer l'accès à l'éducation et à l'emploi, à promouvoir le vivre ensemble à toutes les échelles.

**Site Internet du Grand Projet de Ville (GPV) Lyon La Duchère, consulté en 2022.**

## Brevet p. 303 - Exercice 1 : Analyser et comprendre un document

### Aménagement du territoire, aménagement « des territoires »

Les sociétés humaines aménagent l'espace dans lequel elles vivent, produisent, échangent. Elles doivent s'organiser, par exemple, pour gérer leurs systèmes d'échange et de transport, leurs ressources en eau, leurs déchets, etc.

L'aménagement du territoire désigne aujourd'hui l'action publique qui s'efforce d'orienter la répartition des populations, leurs activités, leurs équipements dans un espace donné et en tenant compte de choix politiques globaux. L'aménagement est l'une des formes de l'appropriation d'un territoire.

Les champs d'application des politiques d'aménagement du territoire peuvent être divers : armatures et réseaux urbains ; planification et priorités en matière d'infrastructures et de grands équipements considérés comme « structurants » ; développement, localisation, relocalisation des activités productives ; définition et localisation de pôles d'innovation et de recherche et développement ; aménagement des régions à spécialisation territoriale (tourisme, montagne, littoral) ; prise en compte des dimensions supranationales et transfrontalières ; préoccupations dites de « développement durable ». [...]

Les formes prises par l'aménagement du territoire ont une composante idéologique, dans la mesure où celui-ci consiste à réaliser un projet politique : favoriser les territoires les plus compétitifs pour attirer les entreprises et créer de l'emploi, ou

maintenir une offre de services publics dans tous les territoires et pour tous les habitants, sont deux orientations différentes, même si elles ne sont pas nécessairement contradictoires.

**Jean-Benoît Bouron, glossaire de Géoconfluences, « Aménagement du territoire, aménagement des territoires », 2022.**